



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE

Quarante-quatrième session

Rome, 28 juin - 4 juillet 2025

Rapport de la 29^e session du Comité de l'agriculture (Rome, 30 septembre - 4 octobre 2024)

Résumé

Les participants à la 29^e session du Comité de l'agriculture portent à l'attention du Conseil et de la Conférence leurs conclusions et recommandations sur les questions ci-après.

Questions portées à l'attention du Conseil

Le Conseil est invité à approuver les conclusions et recommandations du Comité de l'agriculture, l'attention étant appelée en particulier sur les questions suivantes:

- *Rapport de la 2^e session du Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture*, paragraphe 8;
- *Transposer à plus grande échelle l'approche «Une seule santé» au moyen d'une approche intégrée de la gestion des crises dans la filière alimentaire, des systèmes agroalimentaires et de la santé des écosystèmes*, paragraphe 9, alinéas b) à h);
- *Intensifier les actions ayant trait aux liens entre agriculture et forêts*, paragraphe 10, alinéas c) à f);
- *Contribution de la FAO à l'adoption et à la généralisation des technologies et des innovations favorisant la transformation des systèmes agroalimentaires*, paragraphe 11, alinéas c) et d);
- *Questions nouvelles abordées dans le rapport de la FAO intitulé «La Situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires»*, paragraphe 12, alinéas b) à d);
- *Potentiel des espèces négligées ou sous-utilisées et adaptation des cultures au changement climatique*, paragraphe 13, alinéas c), d), g), h) et j);
- *Mise à jour du Code de conduite international FAO/OMS sur la gestion des pesticides*, paragraphe 14, alinéas c) à e);
- *Activités de la FAO en matière de nutrition*, paragraphe 15, alinéas b) et c);
- *Activités de la FAO portant sur l'utilisation et la gestion des plastiques dans l'agriculture et sur le code de conduite volontaire pour l'utilisation et la gestion durables des plastiques dans l'agriculture*, paragraphe 16, alinéas a) à c);
- *Gestion intégrée et gouvernance foncière des ressources en eau pour l'alimentation et l'agriculture*, paragraphe 17, alinéas b), d), e), g) et h);
- *La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables*, paragraphe 18, alinéas c) à g);

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

- *Activités de la FAO à l'interface entre changement climatique, biodiversité et sécurité alimentaire, en particulier la transposition à plus grande échelle des solutions axées sur les systèmes agroalimentaires pour un développement plus durable et plus inclusif, paragraphe 19, alinéas b) à e);*
- *Rapport du Partenariat mondial sur les sols, paragraphe 20, alinéas b) à f);*
- *Informations actualisées sur les directives relatives à la planification intégrée de l'utilisation des terres, paragraphe 21, alinéa b);*
- *Programme de travail de la FAO dans le secteur agroalimentaire au titre du Cadre stratégique 2022-2031, paragraphe 22, alinéas a) à d);*
- *Mise en œuvre des recommandations issues de la 28^e session du Comité, paragraphe 23, alinéa a);*
- *Programme de travail pluriannuel du Comité, paragraphe 24, alinéa b);*
- *Proposition en faveur d'une journée internationale du lait, paragraphe 25, alinéas d) et e);*
- *Proposition en faveur d'une journée internationale des fruits et des légumes, paragraphe 26, alinéas d) et e);*

Questions portées à l'attention de la Conférence

La Conférence est invitée à approuver les conclusions et recommandations du Comité de l'agriculture, l'attention étant appelée en particulier sur les questions suivantes:

- *Transposer à plus grande échelle l'approche «Une seule santé» au moyen d'une approche intégrée de la gestion des crises dans la filière alimentaire, des systèmes agroalimentaires et de la santé des écosystèmes, paragraphe 9, alinéas b) à h);*
- *Intensifier les actions ayant trait aux liens entre agriculture et forêts, paragraphe 10, alinéas c) à f);*
- *Questions nouvelles abordées dans le rapport de la FAO intitulé «La Situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires», paragraphe 12, alinéas b) et c);*
- *Potentiel des espèces négligées ou sous-utilisées et adaptation des cultures au changement climatique, paragraphe 13, alinéas c), d), g), h) et j);*
- *Mise à jour du Code de conduite international FAO/OMS sur la gestion des pesticides, paragraphe 14, alinéas b) et c);*
- *Activités de la FAO en matière de nutrition, paragraphe 15, alinéas b) et c);*
- *Activités de la FAO portant sur l'utilisation et la gestion des plastiques dans l'agriculture et sur le code de conduite volontaire pour l'utilisation et la gestion durables des plastiques dans l'agriculture, paragraphe 16;*
- *Gestion intégrée et gouvernance foncière des ressources en eau pour l'alimentation et l'agriculture, paragraphe 17 alinéas b), d), e) et g);*
- *La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables, paragraphe 18, alinéas c), e) à g);*
- *Activités de la FAO à l'interface entre changement climatique, biodiversité et sécurité alimentaire, en particulier la transposition à plus grande échelle des solutions axées sur les systèmes agroalimentaires pour un développement plus durable et plus inclusif, paragraphe 19 alinéas b) à d);*
- *Proposition en faveur d'une journée internationale du lait, paragraphe 25 alinéas d) et e);*
- *Proposition en faveur d'une journée internationale des fruits et des légumes, paragraphe 26 alinéas d) et e).*

Suite que le Conseil et la Conférence sont invités à donner

Le Conseil et la Conférence sont invités à approuver le rapport de la 29^e session du Comité de l'agriculture.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Ariella Glinni
Secrétaire du Comité de l'agriculture
Tél.: +39 06 570 51199
Courriel: Ariella.Glinni@fao.org

I. Introduction

1. Le Comité de l'agriculture a tenu sa 29^e session du 30 septembre au 4 octobre 2024. Parmi les 136 membres du Comité, 112 ont inscrit leur délégation à la session, à laquelle ont participé un ministre et deux vice-ministres. Quatre membres de l'Organisation, le Saint-Siège, l'Ordre souverain de Malte, la Palestine, quatre organismes des Nations Unies, quatre organisations intergouvernementales et 14 organisations non gouvernementales ont assisté en qualité d'observateurs. La liste des participants peut être consultée à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/governing-bodies/technical-committees/committee-on-agriculture/coag-2024/fr>.
2. M^{me} Julie Émond, Présidente de la 29^e session du Comité de l'agriculture, a ouvert la session.
3. M. Qu Dongyu, Directeur général de la FAO, s'est adressé au Comité.
4. Le Comité a été informé que l'Union européenne participait aux travaux de la session en vertu des paragraphes 8 et 9 de l'article II de l'Acte constitutif de la FAO.
5. Le Comité a adopté l'ordre du jour et le calendrier de la session. Il s'est réuni selon des modalités hybrides, après l'approbation de ses méthodes de travail telles que définies dans le document COAG/2024/INF/1 Rev.1, *Calendrier provisoire*, et son annexe intitulée *Note sur les méthodes de travail du Comité de l'agriculture*.
6. L'ordre du jour figure à l'annexe B.
7. Le Comité a été secondé par un Comité de rédaction composé des pays suivants: Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Fédération de Russie¹, Inde, Iraq, Japon, Nouvelle-Zélande, Portugal et Zambie.

II. Alimentation et agriculture durables

2.1 *Rapport de la 2^e session du Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture*

8. Le Comité:
 - a. s'est félicité du travail accompli par le Sous-Comité de l'élevage et du succès de la 2^e session de ce dernier et a approuvé le rapport de la 2^e session du Sous-Comité de l'élevage ainsi que les recommandations qu'il contient²;
 - b. a recommandé en outre à la FAO de réfléchir à des formules de financement durables destinées au Sous-Comité, par l'intermédiaire du budget du Programme ordinaire de la FAO, et devant lui permettre de continuer à accomplir son mandat.

2.2 *Transposer à plus grande échelle l'approche «Une seule santé» au moyen d'une approche intégrée de la gestion des crises dans la filière alimentaire, des systèmes agroalimentaires et de la santé des écosystèmes*

9. Le Comité:
 - a. s'est félicité des progrès accomplis dans l'application globale de l'approche «Une seule santé» dans tous les secteurs de production au titre du domaine prioritaire du Programme (DPP) de la FAO consacré à cette approche;

¹ L'Australie, le Canada, les États-Unis d'Amérique, le Japon, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'Ukraine et l'Union européenne et ses États membres ont choisi de se désolidariser de la nomination de la Fédération de Russie comme membre du Comité de rédaction. La Fédération de Russie, quant à elle, a choisi de se désolidariser de la nomination de l'Australie, de la Belgique, du Canada, du Japon, de la Nouvelle-Zélande et du Portugal, qui se sont désolidarisés de la nomination de la Fédération de Russie au Comité de rédaction.

² L'Australie, le Brésil, le Canada et les États-Unis d'Amérique se sont désolidarisés du paragraphe 16, alinéa a, du rapport de la 2^e session du Sous-Comité de l'élevage.

- b. a recommandé à la FAO d'intensifier l'appui qu'elle fournit aux membres, sur leur demande, en élaborant, en consultation avec ces derniers, et en mettant en œuvre un cadre d'action sur l'approche «Une seule santé» dans les systèmes agroalimentaires pour la santé et la sécurité alimentaire mondiales, et en mobilisant les ressources financières nécessaires;
- c. a recommandé à la FAO de renforcer et de transposer à plus grande échelle la mise en œuvre de l'approche «Une seule santé» tout en veillant à la coordination entre ses unités techniques, son réseau de bureaux décentralisés et les partenaires concernés, afin de réduire les pertes de productivité et de promouvoir la santé mondiale, et a encouragé la FAO à allouer des ressources suffisantes à l'appui du Programme de coopération technique en faveur des pays en développement;
- d. a recommandé à la FAO, dans le cadre de son mandat, de renforcer les capacités des membres, sur demande, notamment en ce qui concerne l'effet de levier des investissements, au moyen d'une offre de services plus intégrée, s'appuyant sur les réussites et les enseignements tirés du Système de prévention des crises de la FAO (EMPRES), qui permette de coordonner et de transcender les approches et les interventions spécifiques à chaque secteur en matière de prévention en amont et de bonne gestion des facteurs biologiques et non biologiques des risques associés aux systèmes agroalimentaires, en promouvant les bonnes pratiques adaptées au contexte et fondées sur la science en tirant parti du Nexus de connaissances «Une seule santé» et du Pôle de connaissances et de renseignement «Une seule santé»;
- e. a recommandé à la FAO de promouvoir un système d'alerte rapide multirisques et d'aider les membres, sur demande, à intégrer les menaces qui pèsent sur les systèmes agroalimentaires dans leurs systèmes nationaux d'alerte rapide à l'aide du Système de renseignement «Une seule santé» de l'Alliance quadripartite; s'est félicité du lancement du Plan d'action conjoint «Une seule santé» de l'Alliance quadripartite et a encouragé la FAO, en coopération avec ses partenaires, à aider les membres, sur leur demande, à élaborer leurs politiques nationales relatives à l'approche «Une seule santé» adaptées à leur contexte et à plaider en faveur d'investissements dans le renforcement des capacités nationales «Une seule santé»;
- f. a demandé à la FAO de s'employer à renforcer la collaboration et le partenariat au sein de l'Alliance quadripartite pour «Une seule santé», conformément au mandat de chaque organisation et, le cas échéant, en adoptant un processus consultatif et participatif qui tienne compte des perspectives, des priorités et du contexte des membres;
- g. a décidé de créer un groupe de travail à composition non limitée, présidé par les coprésidents du Groupe des amis de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens³ de la FAO et soutenu par la Division de la production et de la santé animales de la FAO, chargé de rédiger une résolution de la Conférence portant sur l'appui que la FAO devrait fournir aux membres en matière de résistance aux antimicrobiens, en s'appuyant sur les engagements pris par les membres dans la deuxième Déclaration politique sur la résistance aux antimicrobiens, devant être approuvée à la 79^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans le cadre du mandat de la FAO. La résolution sera présentée à la Conférence de la FAO, à sa 44^e session;
- h. a demandé à la FAO de continuer à soutenir la Plateforme de partenariat multipartite sur la résistance aux antimicrobiens, a pris en considération le rôle de l'initiative visant à réduire la nécessité de recourir aux antimicrobiens dans les exploitations agricoles pour une transformation durable des systèmes agroalimentaires (RENOFARM) et de la plateforme internationale pour le suivi de la résistance aux antimicrobiens (InFARM) de la FAO, et a

³ Kenya et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

encouragé les membres en mesure de le faire à verser des contributions au Fonds fiduciaire multipartenaires pour la lutte contre la résistance aux antimicrobiens.

2.3 *Intensifier les actions ayant trait aux liens entre agriculture et forêts*

10. Le Comité s'est félicité de sa collaboration avec le Comité des forêts et:

- a. a pris acte de la création, au sein de la FAO, d'un groupe de travail réunissant la Division des forêts et la Division de la production végétale et de la protection des plantes (NSP) et s'est réjoui à la perspective de recevoir des informations actualisées sur la mise en œuvre de leur plan de travail conjoint 2024-2025 aux sessions pertinentes des organes directeurs;
- b. a encouragé les membres à consolider la collaboration intersectorielle et à favoriser les politiques, stratégies et programmes qui visent à renforcer la sécurité alimentaire et les liens entre agriculture et forêts dans le cadre de la gestion des paysages et dans l'ensemble des filières concernées, à atténuer la déforestation et l'appauvrissement de la biodiversité, ainsi qu'à ne pas ériger de barrières commerciales inutiles, en accord avec les dispositions applicables de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et à améliorer la situation des petits producteurs, qui sont essentiels à la production alimentaire mondiale;
- c. a recommandé à la FAO d'aider les membres qui en font la demande à renforcer leurs capacités, notamment au moyen du partage volontaire des connaissances et des pratiques, de la recherche et du transfert de technologie selon des modalités convenues d'un commun accord, afin d'intégrer la planification et le suivi de l'utilisation des terres, de façon à rendre la production agricole et forestière durable, de faire face aux menaces qui pèsent sur les forêts et de lutter contre les facteurs qui contribuent de manière importante à la déforestation et à la dégradation des forêts, notamment en encourageant les pratiques durables dans le cadre de toutes les activités économiques ainsi que les modes de consommation et de production durables, le reboisement, la restauration, la conservation et la gestion durable des forêts, cette approche se devant de tenir compte des engagements correspondants visant à enrayer le processus de déforestation et de dégradation des forêts et à inverser la tendance, ainsi qu'à empêcher la dégradation des terres d'ici à 2030, tout en assurant un développement durable, en gardant à l'esprit la nécessité d'éradiquer la pauvreté, de lutter contre la faim et de répondre aux besoins des pays en développement sur les plans de l'aide financière et du renforcement des capacités;
- d. a recommandé à la FAO d'aider les membres, à leur demande, dans leurs efforts pour développer l'agroforesterie à plus grande échelle, au moyen de projets, de produits du savoir, d'outils et d'activités de renforcement des capacités;
- e. a encouragé la FAO à aider les membres, à leur demande, à porter à plus grande échelle l'agroécologie et d'autres approches innovantes, l'intensification durable et la bioéconomie, et a appelé l'Organisation à améliorer la collecte et l'utilisation des données en tenant compte des contextes, des priorités et des capacités propres à chaque pays et à chaque région;
- f. a invité la FAO à inscrire la question des liens entre agriculture et forêts à l'ordre du jour des sessions des conférences régionales.

2.4 *Contribution de la FAO à l'adoption et à la généralisation des technologies et des innovations favorisant la transformation des systèmes agroalimentaires*

11. Le Comité:

- a. s'est félicité du travail accompli par la FAO dans ce domaine, notamment des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation, et a

reconnu que les technologies et les innovations, notamment la mécanisation agricole durable et la transformation numérique, avaient le potentiel de transformer les systèmes agroalimentaires;

- b. a souligné qu'il importait de prendre en compte les risques, tels que les inégalités d'accès, et a encouragé la FAO à aider les membres à créer des environnements favorables, à mobiliser des ressources financières, scientifiques et techniques et à améliorer les capacités des systèmes d'innovation agroalimentaire au niveau national en tenant compte des besoins et du contexte locaux;
- c. a recommandé à la FAO de poursuivre l'intégration des technologies et de tous les types d'innovations dans ses programmes de travail afin de promouvoir leur adoption et leur transposition à plus grande échelle par les parties prenantes concernées, en particulier par les petits producteurs;
- d. a recommandé à la FAO de renforcer davantage les partenariats porteurs de transformation notamment avec les forums de recherche mondiaux et régionaux, d'autres entités du système des Nations Unies, le secteur privé, les partenaires fournisseurs de ressources, les institutions financières internationales, et les organisations de la société civile, en mobilisant des financements et des investissements novateurs, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et triangulaire et de l'initiative Main dans la main, afin de mettre en œuvre des initiatives qui permettent l'adoption et la généralisation de technologies et d'innovations au service de systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables.

2.5 Questions nouvelles abordées dans le rapport de la FAO intitulé *La Situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires*

12. Le Comité:

- a. a pris note des efforts déployés par la FAO pour mettre en avant les constatations et les nouveaux enjeux présentés dans le document portant la cote COAG/2024/12 et dans le rapport intitulé *La Situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires*;
- b. a encouragé les membres et la FAO à intensifier leurs efforts visant à remédier aux inégalités de genre et à réduire les disparités fondées sur le genre dans les systèmes agroalimentaires, sur la base des constatations présentées dans le document portant la cote COAG/2024/12 et le rapport sur *La situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires*, ainsi que des Directives volontaires sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles, élaborées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA);
- c. a encouragé la FAO à appuyer les efforts déployés par les membres, à leur demande, afin de garantir l'accès équitable des femmes aux ressources essentielles telles que les terres, les finances, l'assurance, la technologie et les moyens de production agricole, ainsi qu'au savoir-faire, à l'information, à l'éducation et à la prise de décisions;
- d. a noté qu'il était important de recueillir des statistiques liées au genre et des données ventilées par sexe, en menant des travaux de recherche qualitative et quantitative rigoureux prenant en considération les formes multiples et combinées de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles; et a encouragé les membres à investir dans de telles statistiques et données ainsi que dans des politiques, des programmes et des projets en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes dans les systèmes agroalimentaires; et à suivre les progrès accomplis s'agissant de réduire les disparités entre femmes et hommes dans les zones rurales;

- e. a pris note du lancement de l'initiative «S'engager vers plus d'égalité», et s'est félicité de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies proclamant l'année 2026 Année internationale des agricultrices et désignant la FAO comme organisme des Nations Unies chargé de sa mise en œuvre, et a appelé les membres à envisager des actions nationales à l'appui de cette Année internationale;
- f. a noté qu'il était important d'agir sur les causes profondes des inégalités, notamment en luttant contre les normes sociales discriminatoires, en particulier envers les femmes et les filles.

2.6 Potentiel des espèces négligées ou sous-utilisées et adaptation des cultures au changement climatique

13. Le Comité:

- a. a accueilli favorablement et a salué le document de travail portant sur le potentiel des espèces négligées ou sous-utilisées et l'adaptation des cultures au changement climatique;
- b. a pris note de l'occasion exceptionnelle que représentent les espèces négligées et sous-utilisées s'agissant d'accélérer, s'il y a lieu, la transition vers des systèmes agroalimentaires plus variés, plus inclusifs, plus productifs, plus résilients et plus durables, tout en assurant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité;
- c. a recommandé à la FAO de renforcer l'appui technique qu'elle fournit aux membres qui en font la demande et le renforcement des capacités, pour les aider à promouvoir les espèces négligées ou sous-utilisées dans le cadre de la transformation des systèmes agroalimentaires nationaux, le cas échéant, et de favoriser la sensibilisation, le partage des connaissances et le dialogue sur les politiques à tous les niveaux, soulignant la nécessité d'améliorer la visibilité, la conservation et l'utilisation durable des espèces négligées ou sous-utilisées;
- d. a recommandé que la FAO fournisse d'autres orientations techniques sur le développement des espèces négligées ou sous-utilisées aux fins de l'adaptation au changement climatique et de la conservation des sols;
- e. a accueilli avec satisfaction et a salué les efforts déployés par la FAO pour faire mieux connaître les espèces négligées ou sous-utilisées, notamment grâce à la célébration de journées et d'années internationales, et a encouragé la FAO à poursuivre ses activités visant à favoriser la culture de ces espèces;
- f. a invité la FAO à mettre régulièrement à jour le *Compendium of Forgotten Foods in Africa* (Recueil des aliments oubliés d'Afrique) et à étendre ses activités aux autres régions qui en feront la demande, dans l'intérêt des membres;
- g. a recommandé que la FAO inclue, sur demande, l'intégration des espèces négligées ou sous-utilisées dans l'appui qu'elle fournit aux membres s'agissant de mettre en œuvre les stratégies pertinentes de l'Organisation, comme la Stratégie relative au changement climatique 2022-2031, la Stratégie relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et la Stratégie en matière de science et d'innovation, ainsi que leurs plans d'action respectifs;
- h. a recommandé à la FAO de maintenir ses partenariats étroits avec les autres parties prenantes pertinentes;

- i. a encouragé les membres à mieux s'adapter au changement climatique en promouvant les espèces négligées ou sous-utilisées et en les intégrant dans les systèmes de production végétale durables;
- j. a demandé à la FAO de rechercher des ressources adéquates afin de faire avancer les activités relatives aux espèces négligées ou sous-utilisées, y compris dans ses bureaux décentralisés;
- k. a recommandé que les membres et les parties prenantes concernées investissent dans la recherche-développement sur les espèces négligées ou sous-utilisées, renforcent les collaborations et les synergies, et créent des environnements politiques favorables au renforcement de leurs chaînes de valeur.

2.7 Mise à jour du Code de conduite international FAO/OMS sur la gestion des pesticides

14. Le Comité:

- a. a pris note du document de travail COAG/2024/19 qui a été établi par la FAO en ce qui concerne la mise à jour du *Code de conduite international FAO/OMS sur la gestion des pesticides* (ci-après «le Code de conduite»);
- b. a rappelé que le Code de conduite était d'application volontaire et que les membres étaient en droit de gérer les pesticides en fonction de leur contexte national, de leurs priorités et de leurs cadres réglementaires;
- c. a demandé à la FAO, en collaboration avec l'OMS, de procéder à l'examen du Code de conduite dans le cadre de leur Réunion conjointe sur la gestion des pesticides, afin d'évaluer ses éventuelles lacunes, eu égard à l'appel lancé par l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies lors de sa réunion, comme indiqué au paragraphe 82 du rapport sur les travaux de la 21^e session de l'Instance permanente adressé au Conseil économique et social, selon qu'il conviendrait;
- d. a souligné que les conclusions issues de l'examen du Code de conduite devaient être établies sur des bases scientifiques et factuelles et fondées sur les risques, conformément au Code de conduite actuel;
- e. a demandé à la FAO de s'employer activement à mener des consultations transparentes avec les membres et les principales parties prenantes tout au long du processus d'examen et de lui présenter les conclusions de ces travaux à sa 30^e session, afin qu'il puisse les examiner, selon qu'il conviendrait.

2.8 Activités de la FAO en matière de nutrition

15. Le Comité:

- a. a noté avec satisfaction les informations actualisées communiquées sur les activités de la FAO en matière de nutrition et a pris acte de l'intention de la FAO d'actualiser le document intitulé *Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO dans le domaine de la nutrition* compte tenu du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, de l'évolution des priorités et des nouveaux défis en matière de nutrition, des informations sur les progrès à ce sujet étant attendues lors de la 139^e session du Comité du Programme de la FAO;
- b. a recommandé à la FAO de renforcer ses activités relatives à l'intégration de la nutrition dans tous ses domaines de travail et d'aider les membres, à leur demande, à accélérer l'application des politiques et des mesures ayant un impact sur l'ensemble des systèmes agroalimentaires afin de favoriser une alimentation saine pour tous, et a encouragé la FAO à renforcer encore ses capacités à cet égard;
- c. s'est félicité des travaux menés conjointement par la FAO et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur une déclaration conjointe concernant les principes fondamentaux d'une

alimentation saine, et a recommandé à la FAO d'élaborer des approches qui aident les pays, à leur demande, à intégrer ces principes dans des recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments, en prenant en considération les systèmes agricoles et alimentaires et compte tenu du contexte, de la culture, des habitudes alimentaires et des priorités nationales;

- d. s'est félicité des progrès importants accomplis par la FAO dans ses activités normatives relatives à la nutrition, notamment de sa contribution à l'établissement de normes internationales, et a encouragé l'amélioration de l'accès aux données dans toutes les régions;
- e. a reconnu les efforts déployés par la FAO pour travailler sur un socle de données factuelles aux fins de la durabilité et d'actions intégrées dans l'ensemble des systèmes agroalimentaires, le but étant d'obtenir des résultats positifs en matière de nutrition, ainsi que la participation de la FAO aux préparatifs du Rassemblement mondial du Mouvement pour le renforcement de la nutrition (Mouvement SUN) en 2024 et du Sommet Nutrition pour la croissance en 2025, entre autres.

III. Climat et ressources naturelles (biodiversité, terres et eau)

3.1 *Activités de la FAO portant sur l'utilisation et la gestion des plastiques dans l'agriculture et sur le code de conduite volontaire pour l'utilisation et la gestion durables des plastiques dans l'agriculture*

16. Le Comité:

- a. s'est félicité des activités menées par la FAO; a examiné avec intérêt la proposition relative à un code de conduite volontaire pour l'utilisation et la gestion durables des plastiques dans l'agriculture, faisant suite aux recommandations formulées par le Comité de l'agriculture à sa 28^e session; a recommandé⁴ de poursuivre le processus d'élaboration du document proposé, en consultation avec les membres, y compris après l'adoption d'un accord juridiquement contraignant sur la pollution plastique, en vue de son examen plus approfondi et de son approbation lors d'une prochaine session du Conseil, tout en prenant acte des décisions des membres d'utiliser dans l'intervalle, dans leurs contextes nationaux, le code de conduite volontaire proposé, s'ils le souhaitent; et a invité la FAO à aider les membres, à leur demande, à fournir une assistance technique sur l'utilisation durable des plastiques dans l'agriculture;
- b. a pris acte des évaluations fondées sur des données scientifiques et factuelles menées par la FAO afin de combler les lacunes en matière de connaissances sur les plastiques à usage agricole, et a recommandé à la FAO de combler les lacunes restantes dans ces connaissances et d'aider les membres, sur leur demande, à élaborer des politiques et des programmes visant à promouvoir l'utilisation et la gestion durables des plastiques dans l'agriculture;
- c. a encouragé la FAO à continuer de participer, en tant qu'observatrice et dans le cadre de son mandat, aux débats du Comité intergouvernemental de négociation visant à élaborer, en vertu de la résolution de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement intitulée *Mettre fin à la pollution plastique: vers un instrument international juridiquement contraignant* (UNEP/EA.5/Res.14), un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin, en fournissant des orientations sur les questions relatives aux plastiques à usage agricole.

3.2 *Gestion intégrée et gouvernance foncière des ressources en eau pour l'alimentation et l'agriculture*

17. Le Comité:

- a. a souligné le rôle central de la gestion intégrée des ressources en eau pour parvenir à une transformation durable des systèmes agroalimentaires, de manière cohérente, selon qu'il convient, compte tenu et en fonction des priorités, circonstances, contexte et capacités

⁴ L'explication de position peut être consultée à l'annexe D.

nationaux, de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l'adaptation au changement climatique et de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, ainsi que des incidences de l'agriculture sur la qualité de l'eau;

- b. a pris acte du Cadre conceptuel de la FAO pour la gestion intégrée des ressources en terres et en eau et des progrès accomplis jusqu'à présent dans sa mise en œuvre et, s'il y a lieu, encourage la FAO à poursuivre ses travaux, notant que le CSA a formulé des recommandations de politique générale sur la contribution de l'eau à la sécurité alimentaire et à la nutrition;
- c. a pris note des progrès accomplis par la FAO en ce qui concerne l'évaluation des régimes fonciers de l'eau et l'organisation du Dialogue mondial sur les régimes fonciers de l'eau;
- d. a encouragé les membres à participer activement au Dialogue mondial sur les régimes fonciers de l'eau et, en application du mandat qu'il a confié lors de sa 28^e session⁵, à prendre en considération, entre autres, les questions touchant à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes, des jeunes, des peuples autochtones, des communautés locales et des personnes handicapées, de manière participative;
- e. a encouragé les membres, conformément aux priorités et aux cadres nationaux, à contribuer à la mise en œuvre du Cadre conceptuel de la FAO et des décisions connexes des organes directeurs de l'Organisation relatives: i) à la gestion intégrée des ressources en terres et en eau selon une approche adoptée à l'échelle du système des Nations Unies aux fins de la réalisation de l'objectif de développement durable (ODD) 6 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'accent étant mis en particulier sur le renforcement de la coordination avec ONU-Eau et avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour l'eau; ii) au Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture; et iii) aux activités de la FAO portant sur la gouvernance des régimes fonciers de l'eau, selon qu'il conviendra;
- f. a encouragé les membres et toutes les parties prenantes concernées, selon qu'il convient, à s'associer au Cadre mondial et à prendre part à ses activités, notamment au Dialogue de haut niveau qui lui sera consacré le 17 octobre 2024;
- g. a demandé que la Direction de la FAO étudie différentes options à soumettre aux organes directeurs intéressés en vue d'assurer des ressources adéquates pour les activités de la FAO en rapport avec l'eau, dont le Cadre mondial;
- h. a réaffirmé qu'il continuerait de recevoir des rapports au sujet du Cadre mondial.

3.3 *La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables*

18. Le Comité:

- a. a rappelé le paragraphe 29 du rapport de la 43^e session de la Conférence de la FAO⁶;
- b. a salué le travail effectué par la FAO en ce qui concerne la bioéconomie durable au service de systèmes agroalimentaires durables dans le contexte du DPP défini dans le Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation;
- c. a souligné qu'il était important de poursuivre les discussions sur la bioéconomie durable au sein des organes directeurs compétents de la FAO, y compris les conférences régionales;
- d. a demandé à la FAO, dans le cadre de son mandat et à condition que les ressources disponibles le permettent, d'élaborer, avec les conseils et les orientations du Bureau du Comité, des pistes possibles pour engager les membres pendant la période intersessions du Comité dans un dialogue sur les approches de la bioéconomie au service d'une alimentation et d'une

⁵ [Rapport de la 28^e session du Comité de l'agriculture](#), paragraphe 21, alinéa f.

⁶ [Rapport de la 43^e session de la Conférence](#), paragraphe 29.

agriculture durables, en vue de les présenter pour examen à une prochaine session du Conseil de la FAO;

- e. a encouragé les membres à formuler et à mettre en œuvre des politiques, stratégies et plans d'action nationaux, régionaux et mondiaux relatifs à la bioéconomie durable qui intègrent pleinement les cultures, l'élevage, les forêts, les pêches et l'aquaculture et les chaînes de valeur connexes, en vue de promouvoir une collaboration intersectorielle et une participation inclusive des parties prenantes, y compris les petits producteurs et les groupes marginalisés;
- f. a reconnu le rôle de chef de file que jouait la FAO s'agissant de faire avancer les travaux sur la bioéconomie au service de systèmes agroalimentaires durables, et a encouragé l'Organisation à tirer parti de ses avantages comparatifs dans tous les secteurs de l'agriculture pour améliorer les données, promouvoir la cohérence des politiques et accroître l'appui technique et les moyens de renforcement des capacités fournis aux membres, à leur demande, afin de faire progresser les pratiques de bioéconomie durable dans l'ensemble des systèmes agroalimentaires, et à mobiliser des ressources à cette fin;
- g. a reconnu qu'il était nécessaire de mettre en place un partenariat multipartite mondial dans le domaine de la bioéconomie au service de systèmes agroalimentaires durables qui servirait de catalyseur à l'élaboration de politiques, de stratégies et de plans, au renforcement des capacités et à l'instauration de systèmes de connaissances et de mesures d'incitation aux niveaux mondial, régional, national, infranational et local, et a encouragé la FAO, sous réserve des ressources disponibles, à élaborer une proposition à cette fin, notamment concernant les modalités envisagées pour la participation des membres, des entités des Nations Unies et d'autres parties prenantes, selon qu'il conviendrait, en vue de sa présentation pour examen à une prochaine session du Conseil de la FAO, en veillant à tenir compte des points de vue exprimés à cet égard lors de la session en cours du Comité.

3.4 Activités de la FAO à l'interface entre changement climatique, biodiversité et sécurité alimentaire, en particulier la transposition à plus grande échelle des solutions axées sur les systèmes agroalimentaires pour un développement plus durable et plus inclusif

19. Le Comité:

- a. s'est félicité de l'exposé présenté et a pris note des progrès réalisés dans la mise en œuvre des stratégies de la FAO relatives à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, au changement climatique et à la science et à l'innovation ainsi que des plans d'action associés pour ce qui est d'apporter une assistance intégrée aux membres en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, de biodiversité et de climat;
- b. a invité la FAO à intensifier son appui technique et stratégique en faveur de l'approche relative à l'interface entre changement climatique, biodiversité, sécurité alimentaire et nutrition, en reconnaissant l'importance égale de toutes les dimensions de cette interface et l'équilibre entre celles-ci, notamment au moyen d'une étude approfondie sur les interventions relatives aux systèmes agroalimentaires et les solutions globales et intégrées qui présentent des avantages multiples, et en reconnaissant que les solutions doivent être adaptées au contexte et qu'il est important de relever les défis en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, en particulier dans les pays en développement;
- c. a invité la FAO à continuer d'aider les membres, à leur demande, à faciliter l'accès aux financements relatifs au climat et à l'environnement, à d'autres mécanismes de financement, à la science et à l'innovation, aux fins de la mise en œuvre de programmes et d'interventions intégrés portant sur la sécurité alimentaire et la nutrition, des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, des contributions déterminées au niveau national et des plans nationaux d'adaptation (PNA), ainsi que des cibles nationales de neutralité en matière de dégradation des terres;

- d. a appelé la FAO à continuer de renforcer sa collaboration avec les secrétariats des trois conventions de Rio (la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification);
- e. a encouragé la FAO à continuer de travailler avec les membres pour étudier, soutenir et promouvoir les bonnes pratiques à l'interface entre changement climatique, biodiversité, sécurité alimentaire et nutrition dans les contextes nationaux et régionaux.

3.5 *Rapport du Partenariat mondial sur les sols*

20. Le Comité:

- a. a accueilli favorablement les rapports des 11^e et 12^e sessions de l'Assemblée plénière du Partenariat mondial sur les sols et s'est félicité des progrès accomplis dans la lutte contre la dégradation des sols et la promotion de la gestion durable des sols à tous les niveaux;
- b. s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre d'action 2022-2030 du Partenariat mondial sur les sols et, notant la nécessité d'actualiser le mandat du Partenariat compte tenu du nouveau cadre d'action, a invité le secrétariat du Partenariat à élaborer un mandat révisé, à la suite d'une consultation ouverte auprès des partenaires, aux fins de son approbation par l'Assemblée plénière du Partenariat, puis par le Comité de l'agriculture, à sa 30^e session, et par le Conseil;
- c. a prié instamment le Groupe technique intergouvernemental sur les sols et le secrétariat du Partenariat mondial sur les sols de faciliter la mise au point définitive, dans les meilleurs délais, du système d'indicateurs de santé des sols du monde et a encouragé les membres à contribuer à son élaboration et à en rendre compte dès que le système sera disponible;
- d. a pris note de la recommandation formulée par l'Assemblée plénière du Partenariat mondial sur les sols, à sa 12^e session, préconisant de constituer un groupe de travail ouvert et inclusif chargé d'analyser la proposition de création d'un sous-comité sur les sols relevant du Comité de l'agriculture, tout en notant l'absence de consensus entre les membres quant à la création de ce sous-comité, et a dit attendre avec intérêt les résultats de l'examen de la question par l'Assemblée plénière du Partenariat mondial sur les sols lors d'une prochaine session du Comité;
- e. a appelé les membres à continuer de soutenir et de faciliter la mise en œuvre des initiatives et des programmes du Partenariat mondial sur les sols visant à améliorer la santé des sols, la productivité agricole et la résilience, en apportant des contributions financières et en nature;
- f. a accueilli favorablement la proposition du Gouvernement de la Thaïlande, approuvée par l'Assemblée plénière du Partenariat mondial sur les sols, à sa 12^e session, relative à l'instauration d'une décennie des Nations Unies pour la santé des sols pour la période 2031-2040, et a encouragé les membres qui soutiennent cette proposition à la soumettre officiellement, conformément aux politiques et aux processus pertinents de la FAO, au Directeur général de l'Organisation et à l'examen du Comité de l'agriculture, à sa 30^e session.

3.6 *Informations actualisées sur les directives relatives à la planification intégrée de l'utilisation des terres*

21. Le Comité:

- a. a pris note des efforts menés par la FAO pour mettre à jour les Directives pour la planification intégrée de l'utilisation des terres, qui visent à améliorer la production alimentaire et la sécurité alimentaire tout en concrétisant les engagements mondiaux pris au titre des ODD et des conventions de Rio;

- b. a encouragé la FAO à poursuivre la mise à jour des Directives, en étroite concertation avec les membres, en vue de leur présentation pour examen et adoption par le Comité de l'agriculture, à sa 30^e session.

IV. Autres questions

4.1 *Programme de travail de la FAO dans le secteur agroalimentaire au titre du Cadre stratégique 2022-2031*

22. Le Comité:

- a. a pris note avec satisfaction des résultats obtenus par la FAO s'agissant d'appuyer et de faire progresser les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture durant l'exercice biennal 2022-2023, notamment en matière de mobilisation de ressources, a invité l'Organisation à combler les lacunes et à intégrer les enseignements qui se sont fait jour au cours de l'exercice biennal écoulé, et a pris acte des évolutions et des faits nouveaux observés qui sont de nature à influencer sur les activités futures de la FAO relatives à l'alimentation et à l'agriculture;
- b. a pris note des DPP de la FAO relatifs à l'alimentation et à l'agriculture pour 2024-2025 et a reconnu que ces domaines contribuaient pleinement au Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et découlaient des évolutions et des faits nouveaux observés par l'Organisation au niveau mondial;
- c. a pris note des priorités mises en avant par les membres dans le Programme de travail de la FAO en ce qui concerne les secteurs agroalimentaires pour l'exercice biennal 2024-2025 et des priorités programmatiques à examiner pour l'exercice 2026-2027;
- d. a souligné l'importance des activités normatives et techniques de la FAO, et a exhorté l'Organisation à poursuivre ses efforts dans ces domaines.

4.2 *Mise en œuvre des recommandations issues de la 28^e session du Comité*

23. Le Comité:

- a. a félicité la FAO pour la mise en œuvre des recommandations issues de la 28^e session du Comité de l'agriculture et l'a invitée à poursuivre ses efforts et à faire régulièrement rapport au Comité;
- b. a salué les progrès réalisés dans plusieurs domaines, notamment en ce qui concerne l'approche «Une seule santé», le Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2025, les liens entre agriculture et forêts, le rapport sur *L'État des ressources en terres et en eau pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, la gestion durable de l'eau, l'utilisation et la gestion durables des plastiques dans l'agriculture, la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028) et le renforcement du Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM).

4.3 *Programme de travail pluriannuel du Comité*

24. Le Comité:

- a. a pris note du rapport sur le Programme de travail pluriannuel 2022-2025 ainsi que du programme proposé pour 2024-2027, et:
 - i. a reconnu les progrès accomplis par le Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture dans la mise en œuvre de son plan de travail;
 - ii. s'est félicité de la poursuite de la participation des membres pendant la période intersessions et du renforcement de la collaboration et de la coordination avec d'autres

comités techniques de la FAO, en particulier avec le Comité des forêts, et d'autres organes directeurs;

- b. a examiné et a approuvé le projet de programme de travail pluriannuel 2024-2027, tel qu'il est présenté en annexe.

4.4 Proposition en faveur d'une journée internationale du lait

25. Le Comité:

- a. a accueilli avec satisfaction la proposition des Gouvernements de l'Inde et de l'Irlande visant à ce que les Nations Unies proclament une journée internationale du lait, qui se tiendrait chaque année le 1^{er} juin;
- b. a reconnu la contribution importante que le lait apportait dans le monde à une alimentation saine, à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à une croissance économique inclusive, ainsi que son rôle dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des ODD;
- c. a estimé que la célébration d'une journée internationale du lait permettrait de sensibiliser davantage à l'importance du lait et des produits laitiers pour la nutrition humaine, ainsi qu'à leur valeur sociale, culturelle et économique;
- d. a approuvé le projet de résolution de la Conférence relatif à l'instauration d'une journée internationale du lait, tel qu'il figure à l'annexe E ;
- e. a invité le Conseil, à sa 176^e session, et la Conférence, à sa 44^e session, à approuver le projet de résolution de la Conférence.

4.5 Proposition en faveur d'une journée internationale des fruits et des légumes

26. Le Comité:

- a. a examiné la proposition du Gouvernement du Chili relative à la célébration par les Nations Unies d'une journée internationale des fruits et des légumes;
- b. a reconnu qu'il était important de cultiver et de consommer davantage de fruits et de légumes divers et variés, et de rendre ceux-ci plus disponibles, pour améliorer la nutrition et la sécurité alimentaire des personnes et, partant, atteindre les ODD;
- c. s'est réjoui du succès de l'Année internationale des fruits et des légumes célébrée en 2021 et de la possibilité d'instituer une journée internationale des fruits et des légumes pour continuer de sensibiliser davantage la population et de promouvoir et faciliter les mesures visant à accroître la disponibilité, l'accessibilité et la consommation de fruits et de légumes;
- d. a approuvé le projet de résolution de la Conférence relatif à l'instauration d'une journée internationale des fruits et des légumes, tel qu'il figure à l'annexe F ;
- e. a invité le Conseil, à sa 176^e session, et la Conférence, à sa 44^e session, à approuver le projet de résolution de la Conférence.

4.6 Date et lieu de la prochaine session

27. Le Comité a été informé que sa 30^e session se tiendrait à Rome. Les dates seraient communiquées ultérieurement par le Directeur général de la FAO.

4.7 *Élection des membres du Bureau de la 30^e session du Comité*

28. Le Comité a élu par acclamation:
- a. M^{me} Carla Barroso Carneiro, Ambassadrice et Représentante permanente de la République fédérative du Brésil auprès de la FAO, à la présidence du Comité;
 - b. les six membres ci-après au nouveau Bureau du Comité: Australie (Pacifique Sud-Ouest), États-Unis d'Amérique (Amérique du Nord), Japon (Asie), Liban (Proche-Orient), République-Unie de Tanzanie (Afrique), Royaume des Pays-Bas (Europe)⁷.

4.8 *Questions diverses*

29. Aucune question n'a été abordée au titre de ce point.

⁷ La Fédération de Russie a choisi de se désolidariser du soutien exprimé en faveur de l'élection de l'Australie, des États-Unis d'Amérique, du Japon et du Royaume des Pays-Bas comme membres du Bureau du Comité.

ANNEXE A – Membres du Comité de l'agriculture

Afghanistan	Ghana	Panama
Afrique du Sud	Grèce	Paraguay
Algérie	Guatemala	Pays-Bas (Royaume des)
Allemagne	Guinée	Pérou
Angola	Guinée équatoriale	Philippines
Arabie saoudite	Haïti	Pologne
Argentine	Honduras	Portugal
Arménie	Hongrie	Qatar
Australie	Inde	République arabe syrienne
Autriche	Indonésie	République de Corée
Azerbaïdjan	Iran (République islamique d')	République démocratique du Congo
Bangladesh	Iraq	République dominicaine
Bélarus	Irlande	République populaire démocratique de Corée
Belgique	Israël	République-Unie de Tanzanie
Bénin	Italie	Roumanie
Bolivie (État plurinational de)	Jamaïque	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Botswana	Japon	Saint-Marin
Brésil	Jordanie	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Bulgarie	Kenya	Samoa
Burkina Faso	Koweït	Sénégal
Burundi	Lesotho	Serbie
Cabo Verde	Lettonie	Sierra Leone
Cameroun	Liban	Slovaquie
Canada	Libéria	Slovénie
Chili	Libye	Soudan
Chine	Lituanie	Sri Lanka
Chypre	Macédoine du Nord	Suède
Colombie	Madagascar	Suisse
Congo	Malaisie	Tchad
Costa Rica	Maldives	Tchéquie
Côte d'Ivoire	Mali	Thaïlande
Croatie	Malte	Togo
Cuba	Maroc	Tunisie
Danemark	Mauritanie	Türkiye
Égypte	Mexique	Ukraine
El Salvador	Mongolie	Union européenne (organisation membre)
Émirats arabes unis	Monténégro	Uruguay
Équateur	Mozambique	Venezuela (République bolivarienne du)
Érythrée	Myanmar	Yémen
Espagne	Nicaragua	Zambie
Estonie	Niger	Zimbabwe
États-Unis d'Amérique	Nigéria	
Éthiopie	Norvège	
Fédération de Russie	Nouvelle-Zélande	
Finlande	Oman	
France	Pakistan	
Gabon	Ouganda	
	Ouzbékistan	

ANNEXE B – Ordre du jour

1. Questions de procédure

- 1.1 Ouverture de la session
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
- 1.3 Nomination des membres du Comité de rédaction

2. Alimentation et agriculture durables

- 2.1 Rapport de la 2^e session du Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture
- 2.2 Transposer à plus grande échelle l'approche «Une seule santé» au moyen d'une approche intégrée de la gestion des crises dans la filière alimentaire, des systèmes agroalimentaires et de la santé des écosystèmes
- 2.3 Intensifier les actions ayant trait aux liens entre agriculture et forêts
- 2.4 Contribution de la FAO à l'adoption et à la généralisation des technologies et des innovations favorisant la transformation des systèmes agroalimentaires
- 2.5 Questions nouvelles abordées dans le rapport de la FAO intitulé *La Situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires*
- 2.6 Potentiel des espèces négligées ou sous-utilisées et adaptation des cultures au changement climatique
- 2.7 Mise à jour du Code de conduite international FAO/OMS sur la gestion des pesticides
- 2.8 Activités de la FAO en matière de nutrition

3. Climat et ressources naturelles (biodiversité, terres et eau)

- 3.1 Activités de la FAO portant sur l'utilisation et la gestion des plastiques dans l'agriculture et sur le code de conduite volontaire pour l'utilisation et la gestion durables des plastiques dans l'agriculture
- 3.2 Gestion intégrée et gouvernance foncière des ressources en eau pour l'alimentation et l'agriculture
- 3.3 La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables
- 3.4 Activités de la FAO à l'interface entre changement climatique, biodiversité et sécurité alimentaire, en particulier la transposition à plus grande échelle des solutions axées sur les systèmes agroalimentaires pour un développement plus durable et plus inclusif
- 3.5 Rapport du Partenariat mondial sur les sols
- 3.6 Informations actualisées sur les directives relatives à la planification intégrée de l'utilisation des terres

4. Autres questions

- 4.1 Programme de travail de la FAO dans le secteur agroalimentaire au titre du Cadre stratégique 2022-2031
- 4.2 Mise en œuvre des recommandations issues de la 28^e session du Comité
- 4.3 Programme de travail pluriannuel du Comité
- 4.4 Proposition en faveur d'une journée internationale du lait
- 4.5 Proposition en faveur d'une journée internationale des fruits et des légumes
- 4.6 Date et lieu de la prochaine session
- 4.7 Élection des membres du Bureau de la 30^e session du Comité

4.8 Questions diverses

5. Adoption du rapport

APPENDIX C – Liste des documents

COAG/2024/1/rev.3	Ordre du jour provisoire
COAG/2024/2	Programme de travail de la FAO dans le secteur agroalimentaire au titre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO
COAG/2024/3	Mise en œuvre des recommandations issues de la 28 ^e session du Comité
COAG/2024/4	Programme de travail pluriannuel du Comité
COAG/2024/5	Rapport de la 2 ^e session du Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture
COAG/2024/6	Intensifier les actions ayant trait aux liens entre agriculture et forêts
COAG/2024/7	Gestion intégrée et gouvernance foncière des ressources en eau pour l'alimentation et l'agriculture
COAG/2024/8	Activités de la FAO portant sur l'utilisation et la gestion des plastiques dans l'agriculture et sur le code de conduite volontaire pour l'utilisation et la gestion durables des plastiques dans l'agriculture
COAG/2024/9	Rapport du Partenariat mondial sur les sols
COAG/2024/10	Transposer à plus grande échelle l'approche «Une seule santé» au moyen d'une approche intégrée de la gestion des crises dans la filière alimentaire, des systèmes agroalimentaires et de la santé des écosystèmes
COAG/2024/11	La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables
COAG/2024/12	Questions nouvelles abordées dans le rapport de la FAO intitulé <i>La Situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires</i>
COAG/2024/13	Activités de la FAO en matière de nutrition
COAG/2024/14	Activités de la FAO à l'interface entre changement climatique, biodiversité et sécurité alimentaire, en particulier la transposition à plus grande échelle des solutions axées sur les systèmes agroalimentaires pour un développement plus durable et plus inclusif
COAG/2024/15	Proposition en faveur d'une journée internationale du lait
COAG/2024/16	Potentiel des espèces négligées ou sous-utilisées et adaptation des cultures au changement climatique
COAG/2024/17	Contribution de la FAO à l'adoption et à la généralisation des technologies et des innovations favorisant la transformation des systèmes agroalimentaires
COAG/2024/18	Informations actualisées sur les directives relatives à la planification intégrée de l'utilisation des terres
COAG/2024/19	Mise à jour du Code de conduite international FAO/OMS sur la gestion des pesticides
COAG/2024/20	Proposition en faveur d'une journée internationale des fruits et des légumes
COAG/2024/INF/1/rev.1	Calendrier provisoire
COAG/2024/INF/2/rev.1	Liste provisoire des documents
COAG/2024/INF/3	Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l'Union européenne
COAG/2024/INF/4	Résultats de la Conférence mondiale de la FAO sur la production végétale durable
COAG/2024/INF/5	Informations actualisées sur l'application du Plan d'action 2024-2027 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture
COAG/2024/INF/6	Informations actualisées sur L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture: activités de prospective stratégique de la FAO, notamment au niveau régional
COAG/2024/INF/7	Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2025

COAG/2024/INF/8	Informations actualisées sur le Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture
COAG/2024/INF/9	Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028) – Renforcement de la collecte et de l'analyse de données pour des politiques publiques fondées sur des données factuelles en matière d'agriculture familiale
COAG/2024/INF/10	Déployer à plus grande échelle la mécanisation et la transition numérique durables de l'agriculture

APPENDIX D – Argentine et Brésil – Explication de position

L'Argentine et le Brésil sont en mesure de rejoindre le consensus sur l'adoption des conclusions relatives à ce point de l'ordre du jour, étant entendu que le projet de code de conduite volontaire pour l'utilisation et la gestion durables des plastiques dans l'agriculture n'a pas été approuvé par le Comité de l'agriculture à sa 29^e session. La version actuelle du projet de code de conduite volontaire et toute modification ultérieure ne créent pas de précédent pour les délibérations du Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer, en vertu de la résolution UNEP/EA.5/Res.14 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement marin, un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin.

ANNEXE E – Projet de résolution de la Conférence de la FAO relative à la proposition en faveur d'une journée internationale du lait

Constatant que le lait et les produits laitiers contribuent à une alimentation saine, à la sécurité alimentaire et à la nutrition,

Constatant l'importance cruciale du lait et des produits laitiers pour le développement agricole, et mettant l'accent sur l'amélioration des moyens de subsistance et la croissance économique inclusive,

Constatant que la production de lait favorise les efforts visant à réduire la faim, la malnutrition et la pauvreté,

Rappelant qu'il est urgent de sensibiliser à la contribution du lait et des produits laitiers, une ressource alimentaire précieuse et une source de revenus et d'emplois, dans l'optique de concrétiser les objectifs de développement durable du Programme 2030 des Nations Unies,

Convaincue qu'une telle initiative créerait une plateforme globale permettant d'évaluer les défis et les dynamiques des chaînes de valeur du secteur laitier, en vue de la transformation durable des systèmes agroalimentaires,

Soulignant que les coûts des activités liées à la célébration de la Journée internationale du lait seraient financés au moyen de contributions volontaires, y compris des fonds du secteur privé,

Demande au Directeur général de communiquer, à titre informatif, la présente résolution au Président de l'Assemblée générale des Nations Unies et à la Présidente du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies;

Encourage les États membres de la FAO à faire le nécessaire pour s'assurer que la résolution concernant la célébration d'une Journée internationale du lait le 1^{er} juin sera examinée aux prochaines sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies, selon qu'il conviendra.

ANNEXE F – Projet de résolution de la Conférence de la FAO relative à la proposition en faveur d'une journée internationale des fruits et des légumes

Rappelant que l'Année internationale des fruits et des légumes, en 2021, a permis de mettre en évidence qu'il était important de cultiver et de consommer davantage de fruits et de légumes, et de rendre ceux-ci plus disponibles, pour améliorer la nutrition humaine et la sécurité alimentaire et, partant, atteindre les objectifs de développement durable (ODD);

Reconnaissant qu'il est urgent de sensibiliser davantage la population et de promouvoir et faciliter les mesures visant à accroître la disponibilité, l'accessibilité et la consommation de fruits et de légumes afin d'atteindre les ODD d'ici à 2030;

Affirmant qu'une consommation suffisante de fruits et de légumes est une base fondamentale pour une alimentation saine et permet de prévenir plusieurs carences en nutriments et maladies non transmissibles, et qu'il est essentiel de consommer un ensemble varié de fruits et de légumes pour profiter de leurs bienfaits pour la santé et pour la nutrition;

Reconnaissant que la consommation de fruits et de légumes dans le monde est inférieure aux recommandations et que cette consommation insuffisante est à l'origine de plus de cinq millions de décès par an selon les estimations;

Reconnaissant que la promotion de la production durable des fruits et des légumes sur fond de changement climatique nécessite de diversifier les systèmes de culture (et notamment de recourir à des espèces négligées ou sous-utilisées) et offre des occasions de générer des revenus, de protéger l'environnement et de créer l'équité sociale et des emplois décents;

Reconnaissant le rôle clé que les femmes jouent dans la production, l'achat et la préparation des aliments dans les ménages, dans l'alimentation des enfants ainsi que dans la production, la vente et la distribution de fruits et de légumes produits localement;

Reconnaissant que le développement du secteur des fruits et des légumes peut avoir un impact positif sur la génération de revenus, en particulier pour les petits exploitants et les agriculteurs familiaux, ainsi que pour les consommateurs ruraux et urbains;

Reconnaissant que les fruits et les légumes sont hautement périssables et sont perdus et gaspillés en grandes quantités en l'absence de services après récolte et de liens avec les marchés adéquats;

Reconnaissant que le fait de renforcer les systèmes agroalimentaires en tenant compte du rôle important des fruits et des légumes peut contribuer à la durabilité dans toutes ses dimensions;

Reconnaissant que la célébration d'une journée internationale des fruits et des légumes est l'occasion de promouvoir une alimentation saine et une production durable et permettra d'appeler l'attention sur les politiques mondiales et nationales visant à régler les problèmes qui se posent s'agissant de la production de ces produits, de leurs chaînes de valeur, de leur consommation et des pertes et gaspillages les concernant;

Persuadée que cette journée internationale permettrait de mettre en place une plateforme et d'encourager les interventions destinées à promouvoir et à mettre en œuvre des activités en faveur de la préservation et de la pérennité des ressources mondiales utiles pour la production de fruits et de légumes, ainsi que de susciter une prise de conscience quant à l'importance que revêtent les fruits et les légumes pour la santé et au regard de problèmes d'envergure mondiale, notamment la faim, la malnutrition, les inégalités, la pauvreté et les menaces qui pèsent sur l'environnement;

Soulignant que les dépenses supplémentaires découlant de la célébration de la journée internationale des fruits et des légumes doivent être financées au moyen de contributions volontaires, y compris des fonds du secteur privé;

Demande au Directeur général de communiquer, à titre informatif, la présente résolution au Président de l'Assemblée générale des Nations Unies et au Président du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies;

Encourage les États membres de la FAO à faire le nécessaire pour s'assurer que la résolution concernant la célébration d'une journée internationale des fruits et des légumes le 4 mars sera examinée aux prochaines sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies, selon qu'il conviendra.